COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 09 FÉVRIER, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 1er février 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, M. REDIER, Mme HUMMLER-REAUD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI.

Excusés représentés :

Mme BOUTEILLE (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), M. TROTIN (pouvoir à M. SGARD), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme HUMMLER-REAUD).

Absents :

M. PERRIN.

****

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande à Carole THIERRY, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INTERVENTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

ANNONCE le décès de Guy PARIS, président du RAC Rugby, survenu le 30 janvier 2022.

RAPPELLE le parcours de Guy PARIS qui a été joueur, arbitre, vice-président du RAC Omnisports depuis 2009 et membre de nombreuses instances sportives notamment, le Comité Départemental de Rugby, au sein duquel il a été vice-président pendant 15 ans, puis secrétaire général récemment et membre de la Ligue d'Ile de France de Rugby depuis 5 ans.

AJOUTE que Guy PARIS a permis au RAC section rugby d'accéder au niveau Fédéral 3 et de participer à la création de l'équipe féminine de rugby montée en Fédéral 1.

PRESENTE au nom du Conseil municipal ses condoléances à son épouse, Sonia, sa famille et aux membres du Club RAC Rugby.

INVITE le Conseil municipal à observer une minute de silence pour lui rendre hommage pour son investissement dans la vie sportive de la Ville.

PRECISE qu'une cérémonie hommage sera organisée au Parc des bords des Seine.

INFORME le Conseil municipal que l'exposition lego s'achèvera le 13 février 2022.

SE REJOUIT de la réussite de l'exposition, puisque 21000 personnes l'ont visitée.

AJOUTE avoir reçu des demandes de certains maires pour bénéficier de l'exposition dans leurs villes.

SOULIGNE la nécessité de créer un réseau entre les villes pour que l'exposition puisse tourner.

N° 1 - <u>Présentation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2021.</u>

INTERVENTIONS

<u>MME HUMMLER-REAUD</u>

RAPPELLE que Monsieur JEANMAIRE avait demandé des précisions concernant la subvention de 58000€ attribuée au cercle d'escrime et qu'à ce jour il n'a reçu aucune réponse.

<u>M.LE MAIRE</u>

REPOND qu'une réponse lui sera apportée mais que ce sujet ne concerne pas le procès-verbal.

<u>MME HUMMLER-REAUD</u>

DIT qu'elle n'a pas d'autres observations concernant le Procès-verbal.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 2 - Décisions municipales prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT.

INTERVENTIONS

M.REDIER

DEMANDE des précisions sur la décision municipale n°253, notamment, s'il y eu une mise en concurrence, la durée du contrat, s'il s'agit une régie ou d'un forfait et pourquoi le montant n'est pas plafonné comme d'autres contrats de ce type.

M.LE MAIRE

RAPPELLE que les marchés conclus sur la base d'une décision municipale sont plafonnés, conformément au seuil fixé par le Conseil municipal.

M.INDJIAN

DIT être en attente de réponses à ses demandes de précisions sur les décisions municipales n°244 relative au contrat de maintenance entre la Ville et la Société CITOPIA concernant, le nombre d'interventions sur l'application "Vivre à Rueil" sur la 1ère année et n°260 sur le nombre d'affaires élucidées grâce aux caméras de surveillance existant sur la Ville.

M.LE MAIRE

SE DIT personnellement surpris de la qualité du CSU par rapport aux interventions de la police.

EXPLIQUE que la veille, quatre individus sortant d'un restaurant de la rue Maurepas ont été arrêtés grâce aux caméras de surveillance de la Ville.

M.GABRIEL

INDIQUE que la Municipalité a un peu de retard sur les chiffres, puisqu'il y a des réquisitions faites par le commissariat, qui ne donne pas systématiquement les résultats de celles-ci.

DIT qu'en 2021, il y a eu 769 réquisitions pour les caméras de surveillance dont 350 fructueuses et 419 infructueuses.

PRECISE que le CSU a déclenché 365 interventions directes en 2021, soit 1/jour, ce qui a entrainé 272 contrôles et 93 interpellations.

M.LE MAIRE

INDIQUE que ces chiffres démontrent l'efficacité du CSU.

MME CHAOUI-EL OUASDI

REPOND à Monsieur REDIER concernant la décision municipale n°253 relative à l'audit informatique, qu'il y a bien eu une mise en concurrence avec plusieurs réponses et que celui-ci est conclu jusqu'au mois de mai 2022.

DIT avoir échangé avec Monsieur INDJIAN concernant la maintenance de l'application « Vivre à Rueil » par la société CITOPIA et que le nombre d'interventions du prestataire lui sera transmis.

M.LE MAIRE

INVITE à contacter directement l'élue déléguée en cas de question.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 3 - Remplacement d'un élu au sein de la commission d'appel d'offres et de la Commission des marchés publics à procédure adaptée.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 43 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 4 - Fixation des tarifs relatifs aux droits d'entrée aux expositions organisées à l'atelier Grognard.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 5 - Approbation d'une convention de création d'un service commun pour le partage d'un pôle cyber sécurité au sein de l'Établissement public territorial Paris Ouest la défense (POLD).

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 6 - Octroi de la protection fonctionnelle au Maire de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 36 POUR*** *(Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI),* ***6 CONTRE*** *(Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD) ET* ***5 ABSTENTIONS*** *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 7 - Présentation du rapport d'activité du médiateur municipal pour l'année 2021.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 8 - Candidature de la Ville de Rueil-Malmaison au programme "Centres Villes Vivants" de la Métropole du Grand Paris.

INTERVENTIONS

M.POIZAT

RAPPELLE que la Ville a mené une enquête il y a quelques mois auprès des Rueillois concernant la piétonisation du centre-ville.

DIT que cette délibération est l'occasion pour Monsieur le Maire de donner des nouvelles de cette enquête et les résultats.

M.LE MAIRE

DIT que l'enquête est achevée et que les résultats seront communiqués au moment venu.

REMERCIE celles et ceux qui se sont mobilisés pour la réalisation de cette consultation.

INDIQUE avoir lancé en tant que président de la Métropole du Grand Paris, l'opération "Centres Villes Vivants" pour les 131 villes de la MGP sur le fondement de la loi OLLIER relative à la préemption des baux commerciaux.

SOULIGNE que grâce à cette loi, la Ville a sauvé 70 commerces dans le centre-ville et dans le périmètre de sauvegarde.

DIT que la loi permet de préserver les commerces de proximité dans les cœurs des villes et dans les quartiers de tel sorte qu'il y ait moins de banques ou d'agences immobilières et plus de commerces de proximité.

EXPLIQUE que le dispositif "Centres Villes Vivants" permet à la MGP de financer l'aménagement des centres-villes qui se dégradent pour les villes qui n'en ont pas les moyens.

M.POIZAT

DEMANDE pourquoi Monsieur le Maire ne souhaite pas informer le Conseil municipal des résultats de l'enquête sur la piétonnisation du centre-ville.

M.LE MAIRE

DIT que le Conseil municipal et la population seront informés des résultats de la consultation.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 9 - Modification de la délibération n° 279 du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 portant dérogation au repos dominical 2022.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 43 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 10 - Nouvelle dénomination de la salle de tennis de table du complexe omnisports Alain MIMOUN en "salle Jean-Philippe GATIEN".

INTERVENTION

M.LE MAIRE

COMPREND les interrogations que peuvent suscitées les trois dénominations à venir, car seuls des noms d'hommes ont été retenus.

EXPLIQUE que la dénomination de la salle de tennis au nom de Jean-Philippe GATIEN est le résultat d'un vote des adhérents du Club RAC section tennis de table.

AJOUTE que les deux autres personnes concernées par ces dénominations sont deux hommes qui ont beaucoup apporté à la Ville de Rueil et qui sont décédés.

SOUHAITE que la Conseil municipal approuve ces trois délibérations pour leur rendre hommage.

PROPOSE aux élus de faire des propositions de noms de femmes rueilloises pour les prochaines dénominations.

RAPPELLE avoir insisté avec Mme BOUTEILLE pour la parité dans les dénominations des rues de l'écoquartier de l'arsenal.

M.INDJIAN

RAPPELLE la position de principe de son groupe, qui est la parité dans toutes les dénominations.

PROPOSE à Monsieur Maire de prendre un ou deux membres de l'opposition pour faire des propositions pour les dénominations futures même si la décision finale reviendra à la Majorité municipale.

M LE MAIRE

DIT que la Majorité municipale ne manque pas d'idées et qu'il n'a pas de leçon à recevoir sur la parité.

SOULIGNE que ce sont les circonstances qui l'on conduit à faire ces propositions qu'il assume totalement.

DIT que pour le prochain Conseil municipal, s'il y a des propositions de noms de rueilloises méritantes qui justifient la dénomination d'une Salle, il les acceptera volontiers.

DEMANDE à de ne pas faire de polémiques dès lors que tout le monde est d'accord sur le fond.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 11 - Nouvelle dénomination de l'espace liberté jeunesse Dumouriez en "Espace Liberté Jeunesse (ELJ) Jean-Yves DAVISON".

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 12 - Nouvelle dénomination du pavillon comprenant les vestiaires rugby du Parc des Bords de Seine en "Pavillon Guy PARIS".

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 13 - Renouvellement de la Charte Rueil-handicap 2021-2031.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 14 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle d'un agent entre la ville de Rueil-Malmaison et l'office de tourisme.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 15 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition conclue le 4 juillet 2019 entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'Office de Tourisme de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 16 - Acte modificatif n°1 au contrat n°19160 relatif à la fourniture d'équipements urbains de confort et de sécurité (lot n°2) dont le titulaire est la société INGENIA portant modification temporaire des conditions tarifaires.

INTERVENTIONS

MME PAPONNAUD

COMPREND les difficultés du fournisseur à maintenir ses prix, mais estime que cette augmentation de 20% est relativement élevée et risque de créer un précédent pour les autres fournisseurs qui font face aux mêmes problématiques dans le contexte sanitaire actuel.

M.GOMEZ

REPOND que la société INGENIA a alerté la Ville des très fortes augmentations des prix des matières premières liées au contexte sanitaire, entraînant un bouleversement temporaire de l'économie du contrat et une impossibilité de les exécuter aux conditions initialement prévues.

EXPLIQUE que c'est dans ce contexte, non prévisible au moment de la conclusion du contrat, et sur la base d'éléments fournis par le titulaire justifiant le bien-fondé et l'étendue de sa demande que la Ville a accepté d'appliquer à l'ensemble des prix du bordereau des prix unitaires, une augmentation temporaire de 20%.

PRECISE que cette augmentation sera appliquée jusqu'au retour à une situation normale et au plus tard jusqu'au 15 octobre 2022.

AJOUTE que suite à l'analyse faite par les services, la Ville a constaté que la forte augmentation des prix des matières premières liée notamment à la transformation de l'acier et que cette augmentation de 20% est raisonnable au regard des fortes augmentations des prix de matières premières.

M.LE MAIRE

DONNE l'exemple de l'augmentation de l'électricité chiffrée à 600 000€ par an pour la Ville.

DIT que la Ville sera certainement confrontée à l'augmentation des coûts puisque les prix des matières premières continuent d'augmenter, et qu'elle est tenue d'y faire face même si ce sont des dépenses imprévisibles.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 37 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 17 - Approbation de la convention de mandat de gestion relative à la perception des recettes d'abonnement de l'abri vélos "parking vélos" du Mobipole à conclure avec CYKLEO.

INTERVENTIONS

M.REDIER

SOUHAITE savoir comment est rémunéré le mandataire car la convention ne prévoit pas de mécanisme de rémunération.

S'INTERROGE sur la responsabilité du gestionnaire en cas de vol ou de dégradation dès lors que l'abri vélos ne protège pas les vols et demande si ce dernier n'est pas responsable en cas de vol, quelles sont les actions de la Ville pour lutter contre ce fléau de vol de vélos.

M.SGARD

REPOND que la rémunération se fait dans le cadre du contrat global avec le concessionnaire KEOLIS qui a repris la gestion du Mobipole.

PRECISE que la Société CYKLEO est adossée à KEOLIS.

PRECISE concernant les cas de vols, que la société est déchargée de cette responsabilité, mais qu'elle indique, d'une part, toutes les mesures de sécurité à prendre par les utilisateurs, telle que l'utilisation d'antivol U, et que d'autre part, le site est équipé des caméras de vidéosurveillance et que les gardiens font régulièrement des rondes.

INDIQUE que les vols ont diminué grâce aux rondes des gardiens et depuis l'arrestation, récemment d'un voleur régulier.

RECONNAIT la recrudescence de ce fléau de vol de vélos en région parisienne organisé en réseaux de revendeurs.

INDIQUE que c'est la raison pour laquelle les consignes de sécurité sont clairement affichées car l'exploitant n'est pas responsable des vols.

M.LE MAIRE

DIT qu'il reçoit tous les matins le relevé des évènements de la nuit où 1 jour sur 3 la police interpelle des personnes en flagrants délit de vol de vélos à l'aide des caméras de vidéosurveillance.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 18 - Approbation de l'acte modificatif n°3 au contrat n°18166 conclu avec MARCEL VILLETTE portant modification du périmètre des prestations d'entretien courant.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 19 - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Rueil-Malmaison, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Office de Tourisme (OT) et la Caisse des Écoles, relatif à la passation de divers contrats de fournitures et services courants.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 20 - Approbation de l'avenant n°4 au contrat n°16299 conclu avec ELIOR, portant externalisation du portage des repas à domicile.

INTERVENTIONS

M.INDJIAN

RAPPELLE que son groupe avait voté contre cette délibération à la séance précédente, mais qu'il n'avait pas expliqué ce vote.

CONSIDERE que c'est au moment où les personnes âgées ont le plus besoins du lien social et donc d'une veille sociale que la Municipalité a décidé, pour des logiques organisationnelles et financières, de supprimer le portage de repas par des agents de la Ville au profit d'ELIOR, «*champion de la veille sociale*».

RAPPELLE que lors des débats en commission des finances, on lui avait expliqué que cette veille sociale ne se faisait plus car les personnes apportant les repas se contentaient de vérifier que leur réfrigérateur ne contenait pas de produits avariés.

SOUTIENT que le simple fait pour les personnes âgées (entre 300 et 400 d'après les chiffres de la Ville), de voir quotidiennement un agent de la Mairie avec lequel, elles peuvent échanger, représente beaucoup et c'est un moyen pour la Ville de garder un œil sur les aînés.

DIT que la Municipalité ne lui fera pas croire que la société ELIOR fera la même chose car elle est là pour faire du business et non pour faire du social.

POURSUIT en disant qu'au moment où les ainés mériteraient un peu plus d'attention, la Municipalité a choisi une solution qui engendre moins de présence.

DIT que la Ville continue d'appliquer sa logique libérale, avec toujours moins de service public et plus d'activités déléguées au privé.

EXPLIQUE que pour ces raisons, son groupe, qui ne s'inscrit pas dans cette logique votera contre cette délibération.

MME CHANCERELLE

DIT qu'elle n'apprécie pas l'ironie qui ressort des propos de Monsieur INDJIAN sur ce contrat.

INDIQUE que le lien social relève de la Maison de l'Autonomie.

DIT que lorsque la Ville a décidé l'externalisation des repas, elle a imposé le passage de 6 tournées au lieu de 5, aux agents d'ELIOR qui disposent ainsi de plus de temps sur place pour chaque personne visitée.

AJOUTE que cela dégage du temps pour le personnel de la Maison de l'Autonomie, notamment pour le service chargé de distribuer les tournées et de recevoir les inscriptions.

INDIQUE concernant l'ironie de M.INDJIAN sur la vérification du réfrigérateur, que cette tâche n'est pas anodine, notamment pour les personnes atteintes d'Alzheimer pour lesquelles il est très important de vérifier que l'hygiène du frigo est maintenue.

SOUTIENT concernant les salariés d'ELIOR qui travaillent sur ces tournées, que ce n'est pas parce qu'ils viennent du privé qu'ils sont moins humains que le personnel municipal.

M. INDJIAN

DIT qu'il n'y avait aucune ironie dans son propos concernant la vérification du réfrigérateur, mais souhaite que les agents passent plus temps avec les personnes âgées.

AJOUTE qu'il ne s'agit pas d'un problème de cœur mais de business car les agents d'ELIOR ne font que distribuer les repas et pas plus.

MME CHANCERELLE

DIT que cela fait partie du cahier des charges.

INSISTE sur le passage de 5 à 6 tournées qui permet aux agents d'ELIOR de passer plus de temps avec les personnes âgées que la Ville n'en accordait à son personnel, ce qui est une démarche forte de la Ville.

SOUTIENT que les personnes qui viennent travailler chez ELIOR ont le choix de travailler ailleurs, et que c'est parce qu'elles ont une certaine appétence pour le lien avec les personnes âgées qu'elles ont choisi cet employeur.

POURSUIT en rappelant que les agents de la Maison de l'Autonomie sont disponibles en permanence et gèrent au quotidien les appels et les inscriptions.

SOULIGNE que lorsque les personnels d'ELIOR détecteront la moindre dégradation de santé d'une personne visitée, ils appelleront la Maison de l'Autonomie qui effectuera un diagnostic social plus appuyé.

DIT ce n'est pas le rôle d'ELIOR de prendre en charge les personnes âgées, de la même manière que les livreurs de la Ville, mais celui de la Maison de l'autonomie.

M.LE MAIRE

DIT qu'on ne peut pas affirmer que sous prétexte que c'est une société privée, il n'y a pas de lien, de cœur et d'appétence à faire un bon travail, cela n'est pas vrai.

AJOUTE que les salariés qui font ces tournées ne font pas du business.

COMPREND que la société qui les emploie cherche à faire des bénéfices mais ceux qui travaillent à la base sont employés pour la qualité de leur travail.

SIGNALE que dans le cahier des charges, les employés qui font les livraisons sont tenus de suivre des formations.

DIT que Mme CHANCERELLE veillera à ce que la Maison de l'Autonomie puisse faire des inspections aléatoires pour vérifier que les choses se passent bien.

FAIT confiance aux services que supervise Mme CHANCERELLE et remercie Mme Odile BARRY et Mme Marie-Pierre AVRIL.

DIT que la Maison de l'Autonomie fait un travail remarquable, que tout le monde reconnait.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 43 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI)* ***ET 5 CONTRE*** *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 21 - Renouvellement de la convention de restauration conclue avec le ministère de l'économie et des finances pour l'accès des agents de la Trésorerie Municipale au restaurant administratif de la Ville.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 22 - Convention de partenariat entre la Ville et l'Académie de Versailles pour le développement de l'éducation artistique et culturelle à Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 23 - Modification de la charte d'utilisation des jeux vidéo de la Médiathèque Jacques Baumel.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 24 - Convention Territoriale Globale à intervenir entre la Ville de Rueil-Malmaison et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 25 - Conventions de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service relative à l'Accueil Loisirs Sans Hébergement(ALSH).

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 26 - Convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service relative à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Adolescents-bonus territoires Ctg.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 48 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 27 - Convention avec l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et l'Etat relative au subventionnement pour la construction de nouveaux logements.

INTERVENTIONS

M.INDJIAN

RAPPELLE avoir demandé en commission des finances qu'on lui transmette la convention et que pour le moment il ne l'a toujours pas reçu.

AJOUTE avoir aussi posé une question à M. LE CLEC'H à laquelle il avait répondu partiellement, contrairement à ce qui a été écrit dans le compte rendu de la commission des finances.

SOUHAITE savoir s'il aura une réponse complète.

MME PAPONNAUD

DIT que cette délibération intervient dans le cadre du plan de soutien à la construction de logements neufs pour laquelle il est demandé au Conseil municipal d'approuver une convention tripartite à intervenir entre l'Etat, le POLD et la Commune pour le versement de subventions.

FAIT les trois observations suivantes :

Première observation :

S'INTERROGE sur la possibilité pour le Conseil municipal de se prononcer sur cette délibération sans avoir préalablement connaissance du projet de convention,

DEMANDE les objectifs de construction déterminés par la préfecture, les programmes de logements concernés, leur nombre, leur nature et leur situation au sein de la Ville.

POURSUIT en demandant le montant prévisionnel des subventions à recevoir et les équipements que ces subventions serviront à financer.

DIT que pour son groupe, ces aides ont un double objectif, à savoir : inciter les maires à accorder des permis de construire et à densifier toujours plus, en contrepartie les aider à créer des équipements, des espaces verts afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Deuxième observation :

SOUTIENT que ces aides à la construction grèvent inutilement les finances publiques, car le secteur de la promotion immobilière n'est pas un secteur en difficulté contrairement à ce que l'on entend.

DIT qu'après plusieurs années particulièrement florissantes, les plus importants promoteurs privés qui construisent notamment à Rueil ont, en 2020, malgré le contexte sanitaire lié à la Covid et les périodes de confinement, réalisé des bénéfices et versé des participations à leurs salariés.

AJOUTE que la construction est repartie à la hausse sur l'année 2021 (74700 logements de plus par rapport à 2020, soit +19%) et que les logements mis en vente augmentent également ainsi que l'encoure de logements car l'offre est supérieure à la demande.

Troisième observation :

DIT que ces subventions battent en brèche le principe d'autonomie financière et de responsabilité de la démocratie locale.

SOUTIENT que cette aide de l'Etat pour financer des équipements urbains et des espaces verts est à saluer, mais qu'il serait plus juste, au lieu de ces subventions conditionnées à une sur-densification toujours plus grande de la Ville, majoritairement rejetée par les habitants, d'ajuster les ressources de la Ville aux efforts fiscaux des contribuables.

DIT qu'il est urgent de simplifier les circuits financiers métropolitains incontrôlables, de clarifier la machinerie des péréquations et de stopper les augmentations inépuisables et injustes des taux, (+420% depuis 2011 selon le Pold.)

DEMANDE à ce que ces observations soient prises en compte par la municipalité et que son groupe votera contre cette délibération.

M.LE CLEC'H

DIT qu'il ressort de l'intervention de Mme PAPONNAUD, une remise en cause des décisions de l'Etat concernant les problèmes de logements et de densifications, qui n'est pas de la compétence de ce Conseil municipal.

INDIQUE que la Ville a reçu une proposition de la préfecture qui prévoit que le montant total de la subvention repose sur le nombre de logements publics ou privés issus des permis de construire autorisés par la Ville entre le 31 septembre 2021 et le 30 août 2022.

DIT que la Municipalité est en train de faire la sélection des logements éligibles pour lesquels il y aura une aide de 1500€ par logement.

SOUTIENT qu'il ne s'agit pas de profiter de ces subventions pour densifier la Ville, puisque les permis de construire sont déjà instruits pour la période du 31 septembre 2021 et le 30 août 2022 et que cette aide ne transformera pas la structuration de la Ville.

DIT que la Ville va en profiter pour des logements en construction à l'écoquartier de l'Arsenal et ceux prévus dans le cadre de l'opération GODARDES 2.

AJOUTE que la Convention doit être signée avant le 03 mars 2022 si le Conseil municipal l'approuve.

M.LE MAIRE

PRECISE que l'aide n'est pas versée au promoteur mais à la Ville, ce qui permettra d'aider à mettre en place des équipements collectifs.

INDIQUE que la Ville est tenue de respecter le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), en cours de révision.

EXPLIQUE que le SRHH est fixé par la Région et que la Métropole du Grand Paris (MGP) participe aux réunions de préparation du nouveau.

AJOUTE que l'Etat dote les communes à partir du SRHH, à travers le dispositif de la territorialisation de l'offre de logements.

SOULIGNE qu'il s'est battu pour que cette territorialisation ne figure pas dans le SCOT voté par une très large majorité du conseil métropolitain (94,2%),

DIT que l'Etat voulait imposer la territorialisation de l'offre de logements à la Métropole alors que cela relève du PMSH (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement) qui est inférieur au SRHH auquel il doit être compatible.

RAPPELLE que les territoires doivent mettre en place un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) ce qui implique la révision des PLU de chaque commune.

CONSTATE la réticence de certaines villes à réviser leurs PLU, et qui ne souhaitent pas entrer dans une logique d'intercommunalité pour le logement.

DIT que cette situation engendre des difficultés entre le SRHH (régional) et le PMSH (métropolitain) et que les différents acteurs travaillent pour essayer de trouver de solutions.

RAPPELLE que la loi impose la construction de 70000 logements par an dans la Région Ile-de-France dont 38000 logement pour la Métropole du Grand Paris.

DIT que les services de la MGP sont en train de préparer le PMSH qui permettra d'avoir les 70000 logements fixée par la loi pour héberger les gens en Région parisienne.

SOUTIENT que la question n'est pas la subvention de 1500€ par logement construit à Rueil, mais le nombre logements devant être construits pour faire face à la demande de logement au niveau régional.

DIT qu'il n'a aucune envie d'être le Maire d'une Commune de 100000 habitants.

CONSTATE que selon le chiffre du dernier recensement de 2013 à 2019, la Ville de Rueil a perdu 1500 habitants et la Ville de Boulogne Billancourt plus de 2000.

DIT que le manque de logements entraine un éloignement des personnes, mais que les futures constructions vont permettre de rééquilibrer les choses.

SOUTIENT que de toute manière, il y aura des constructions, soit dans le cadre des GODARDES 2, soit à l'écoquartier et qu'il est donc important de s'appuyer dessus pour obtenir 750 000€ de subvention.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ***ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 37 POUR*** *(Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI),* ***6 CONTRE*** *(Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-READ)* ***ET 5 ABSTENTIONS*** *(Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

QUESTION DIVERSE N°1

M.POIZAT

CONSTATE que la Municipalité est en train d'élaborer un plan vélo et qu'elle mène pour cela des discussions avec une Association rueilloise.

DIT que son groupe se réjouit de ces discussions qui, si elles débouchent, amélioreront la circulation des cyclistes dans la Ville.

RAPPELLE que lors du dernier baromètre vélo de la FUB en 2019, la Ville de Rueil avait été classée E sur une échelle de A à G, soit un jugement plutôt défavorable de la part des cyclistes rueillois.

SOUHAITE avoir des nouvelles concernant ce plan vélo et notamment la mise en place d'une piste cyclable avenue Albert 1er, que tous les cyclistes rueillois attendent avec impatience.

DEMANDE si ce projet de piste, avenue Albert 1er a été validé par Monsieur le Maire et dans l'affirmative, quand il sera mis en place.

DIT que son groupe appelle de ses vœux à la création d'une maison du vélo où chacun pourrait venir apprendre à réparer son vélo et où des formations à la pratique du vélo pourraient être organisées.

RAPPELLE que la Ville a facilité l'installation d'un vendeur/réparateur de vélos à Rueil-sur-Seine sur le site de l'ancienne poste rue Daguerre.

DEMANDE à la Municipalité de mettre un local dans le centre-ville ou dans le haut de Rueil à disposition d'une Association qui serait choisie à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt.

M.SGARD

REAFFIRME sa disponibilité pour les élus qui peuvent l'interroger à tout moment sans être obligés d'attendre un Conseil municipal pour poser des questions sur l'évolution des actions de la Ville concernant le Vélo.

DIT que la Ville est très attachée au développement des mobilités douces dont fait partie le vélo et en témoigne notamment les efforts financiers très important en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique qui sont donnés aux rueillois, avec plus de 600 bénéficiaires en 2021 et le développement d'itinéraires cyclables.

INDIQUE que la Ville discute avec toutes les associations parties prenantes sur le sujet et avec tous les acteurs institutionnels car il est important que ce plan vélo soit complémentaire aux schémas directeurs faits par la Région, la Métropole et le Territoire et que la Ville s'inscrive dans un contexte de concertation avec tous les acteurs concernés.

DIT, concernant le projet de piste cyclable sur l'avenue Albert 1er, qu'il fait partie des réflexions de la Municipalité dans le cadre du plan vélo, mais qu'il comporte des contraintes techniques sur lesquelles les services techniques de la Ville travaillent.

AJOUTE que la Ville espère pouvoir le valider dans les mois à venir.

INDIQUE que la Ville travaille également avec le Département pour déterminer les aménagements possibles, notamment pour pérenniser les pistes cyclables de l'avenue Colmar et aboutir à des réflexions en lien avec Nanterre pour avoir une continuité cyclable dans les mois à venir.

PRECISE que des aménagements sont également effectués à l'écoquartier sur l'avenue des Bons-raisins, qui comprend des pistes cyclables, et la rue Gallieni qui comprendra des pistes cyclables lorsque la Gare sera terminée.

AJOUTE que les voies à l'intérieur de l'écoquartier sont aménagées en zone 30 ou en zone de rencontre et permettront le passage des vélos.

RAPPELLE que les vélos peuvent emprunter le mail Simone Veil et les voies du parc Jacques Chirac, ce qui signifie que l'écoquartier sera très favorable à la circulation du vélo.

INDIQUE, concernant la Maison du Vélo, que le Groupe le Renouveau pour Rueil appelle de ses vœux, qui est aussi une demande de la part de certaines associations qu'il a récemment reçues, que la Ville étudie la demande avec une attention bienveillante mais que jusqu'à présent elle n'a pas reçu de leur part une proposition concrète, et qu'il est donc difficile de leur proposer un local.

RAPPELLE que la Ville mène également des actions de concertation avec les associations de cyclistes notamment, avec le RAC vélo sur les questions de sécurité qui fait des démonstrations de sécurité pour les jeunes cyclistes.

M.LE MAIRE

RAPPELLE que la Métropole a récemment voté un plan de 200 km de pistes cyclables qu'elle a commencé à financer et que le début de piste partira de Rueil-Malmaison.

REMERICIE M.SGARD et les services techniques qui, dans ce domaine, font un travail de concertation remarquable.

DIT, concernant le projet d'une piste cyclable avenue Albert 1er, que c'est un sujet qui le préoccupe et qu'il est parfaitement conscient que cette piste serait utile.

RAPPELLE que depuis le précèdent mandat, des réflexions sont en cours sur ce projet, mais que le contexte actuel lié à la crise sanitaire ne permet pas de lancer des projets de ce type sans réunions avec les riverains.

EXPLIQUE les contraintes techniques, notamment l'étroitesse de la rue, les bus qui passent et les trottoirs, dit que c'est un vrai problème.

QUESTION DIVERSE N°2

M.RUFFAT

SOUHAITE revenir sur les questions posées lors de la séance précédente puisqu'une réunion avait été planifiée mais qu'elle n'a finalement pas pu avoir lieu pour différentes raisons.

M.LE CLEC'H

DIT avoir adressé un mail à Monsieur JEANMAIRE pour s'excuser de l'annulation de la réunion pour différentes raisons notamment, par le départ du directeur financier de la Ville et lui renouveler sa disponibilité.

AJOUTE lui avoir adressé tout le dossier relatif à la question et qu'il reste à disposition, car il s'agit d'un dossier technique qui doit être expliqué.

M.RUFFAT

RAPPELLE que cette question avait été posée lors du dernier Conseil municipal et M.LE CLEC'H avait répondu qu'au regard de la complexité du dossier, il fallait faire une réunion sur le sujet.

DIT qu'il n'a pas encore reçu les éléments qui ont été transmis à M.JEANMAIRE et que suite à la lecture de ces éléments, une autre réunion sera organisée pour évoquer le sujet de la contribution économique territoriale (CET).

M.LE CLEC'H

RAPPELLE que la question concerne la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la contribution économique territoriale (CET) qui sont trois produits assez complexes.

M.LE MAIRE

DEMANDE à M. LE CLEC'H d'organiser une autre réunion de travail et de transmettre les chiffres et le dossier à M.RUFFAT.

M.RUFFAT

DEMANDE les montants des dépenses et recettes de communication de la Ville au cours des trois derniers exercices concernant la création, l'impression, les frais de personnel affectés à la communication ainsi que dépenses et recettes publicitaires par media et par services de communication au public en ligne.

M.TEMGHARI

INDIQUE concernant les dépenses de communication, les chiffres suivants :
- Création : 41 423€ en 2019, 38 543€ en 2020 et 36 844€ en 2021.
- Impression : 109220€ en 2019, 65144€ en 2020 et 78570€ en 2021.
- Frais de personnel : 694000€ en 2019, 724000€ en 2020 et 770000€ en 2021
- Dépenses publicitaires : 1026€ en 2019, 40€ en 2020 et 0€ en 2021.

INDIQUE qu'entre 2019 et 2020 il y a eu quelques opérations d'achat publicitaire, essentiellement pour promouvoir des évènements notamment, le festival du film, les saisons littéraires, le Wifi pour tous, j'aime ma Ville propre.

REMERCIE l'ensemble des agents, particulièrement le service de la communication, qui fait un travail titanesque ainsi que les élus qui sont les meilleurs ambassadeurs de la communication et qui font énormément en termes de relais.

INVITE ses collègues de l'opposition à y participer.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 9 février 2022, à 20h45.